CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_15D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№ 0 0 0 1 5 - 1

Séance du 21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L312-1 et suivants, L313-1 et suivants,

Vu la délibération n°20 du 19 octobre 2021 du Conseil d'Administration portant signature de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024 signée le 9 décembre 2021,

Vu la délibération 2023 DFPE 146 de la Ville de Paris inscrit au Conseil de Paris du 14 au 17 novembre 2023,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024,

Délibère

Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris concernant le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » au titre de l'année 2023.

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 748 88 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE